



Deux séances plénières ont réuni les membres du parlement le 22 mars 2021, à l'Hémicycle du Palais des congrès de Yaoundé. La validation des commissions, la réception de neuf projets de lois et le recensement de questions orales ont fait l'objet de leurs échanges.

Après l'élection du bureau de la session parlementaire du mois de mars, plusieurs projets de lois ont été adoptés. Au rang de ces projets on note le premier portant ratification de l'ordonnance du 19 janvier 2021, qui a pour substance la prorogation à l'égard du Royaume Uni de Grande Bretagne.

Le second projet n°1086/PL/AN quant à lui autorise le chef de l'Etat à ratifier l'accord entre le Cameroun et la République fédérative du Brésil. Le troisième donne également l'autorisation au chef de l'Etat de ratifier l'accord d'extradition entre ces mêmes Etats. La ratification de l'accord cadre militaire et la formation militaire entre le Cameroun et la Turquie sont respectivement relatives à deux autres projets.

Enfin les quatre derniers projets de loi autorisent le président de la République du Cameroun à ratifier les conventions entre son territoire et certains pays étrangers ; au rang desquels nous avons le traité de Marrakech qui facilite l'accès des aveugles et autres personnes ayant des difficultés à s'imprégner des œuvres publiées etc.

En rappel, le président de l'Assemblée Nationale, le très honorable Cavaye Yéguié Djibril, a

présidé une séance plénière relative à la validation de la commission appelée à statuer chacune en ce qui la concerne sur ces différents projets. C'est donc une nouvelle donne au parlement en ce mois de mars.

Emilie AMA
